

# Le site de l'Ordre des Géomètres-Experts

Accueil > Toutes les actualités > Working Week 2011 de la FIG : la Francophonie à l'honneur

## Working Week 2011 de la FIG : la Francophonie à l'honneur

Comme chaque année, la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) organise une semaine professionnelle, appelée «Working week». La **Working Week 2011** aura lieu à Marrakech, au Maroc, du 18 au 22 mai 2011.

Après Eilat et Sydney, la **Working Week 2011** aura lieu à Marrakech, au Maroc, du 18 au 22 mai 2011, et sera consacrée à la thématique du rapprochement des cultures. Plus de 2000 participants sont d'ores et déjà attendus à cet événement majeur permettant de fédérer les géomètres de 120 pays différents autour de problématiques communes que sont l'aménagement urbain et rural, l'organisation de la profession, la formation initiale et continue, l'information géographique, le cadastre ou encore le développement durable.

Cette édition de 2011 sera surtout marquée par la place importante accordée à la Francophonie puisqu'une trentaine d'ateliers techniques bénéficieront d'une traduction simultanée en français, en anglais et en arabe, ce qui constitue une première dans l'histoire de la FIG. Les membres de la Fédération des géomètres Francophones, dont la France, se sont donc tout particulièrement mobilisés pour faire de cette Working Week 2011 un symbole de la montée en puissance de la Francophonie au sein de la FIG.

L'OGÉ a d'ores et déjà prévu d'effectuer une dizaine de présentations à Marrakech et espère pouvoir compter sur la participation de bon nombre de géomètres-experts qui pourraient, par cette occasion, remplir leurs obligations de formation indirecte.

Pour toute question sur les modalités d'inscription et le programme de la Working Week, contactez **Bénédicte Fournier-Schmitt**, responsable du Pôle Affaires européennes et internationales à l'OGÉ.

**LIENS**

- Expert d'un monde durable : le blog
- FIG Commission 3 Paris, 25-28 octobre 2011

**ACTUALITÉS**

- Les géomètres-experts ouvrent l'accès au DPLG [En savoir +](#)
- Réception des élèves ingénieurs ESTP à l'OGÉ [En savoir +](#)
- Working Week 2011 de la FIG : la Francophonie à l'honneur [En savoir +](#)
- Voeux OGÉ [En savoir +](#)
- Forum ESTP 2011 [En savoir +](#)

[Toutes les actualités](#)

---

## Exemples de ressources sur le site de l'OGE

### La présentation du portail Géofoncier, ouvert le 5 avril 2011



*Vous cherchez des informations utiles sur votre terrain, sur sa superficie, sur son bornage ? Vous souhaitez connaître la réglementation d'urbanisme qui lui est applicable, ses références cadastrales, ses contraintes environnementales ? Voici quelques unes des questions auxquelles peut répondre le portail GEOFONCIER ouvert au grand public depuis le 5 avril 2011.*

Une maquette expérimentale numérique de ce portail a été testée par les géomètres-experts de la Région Midi Pyrénées dans le cadre d'une opération pilote et le portail est désormais consultable par tous les géomètres-experts en tant qu'outil stratégique pour l'aide à la conception, à la modélisation, à la visualisation et à la décision.

En effet, ce portail GEOFONCIER, inauguré le mercredi 23 juin au congrès de la profession à MARSEILLE est entré en service à compter du 1er juillet 2010 et a été déployé sur l'ensemble du territoire jusqu'à fin 2010. Par ailleurs, la normalisation du Procès-verbal de bornage en vue de sa dématérialisation et le géoréférencement obligatoire des travaux fonciers réalisés par les géomètres-experts sont deux avancées significatives dans le cadre de ce déploiement.

#### Les partenaires du portail Géofoncier

L'Ordre des géomètres-experts a signé avec la DGFIP (direction générale des Finances publiques) et l'IGN (institut géographique national) des chartes de partenariat permettant de mutualiser leurs approches pour la mise à disposition du citoyen d'un guichet unique d'accès aux données foncières et environnementales. L'Ordre envisage également de signer une convention de partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France), le portail GEOFONCIER constituant un levier performant pour la mise en ligne des données de planification urbaine, de gestion des droits des sols et de recensement des réseaux utiles aux maires pour la gestion de leur patrimoine communal.

Ce portail a pour finalité de porter plus facilement l'ensemble de ces données à la connaissance des membres de l'Ordre, des professionnels et des particuliers. Tout cela dans le strict respect des objectifs de la directive européenne dite "Inspire" du 14 mars 2007 qui vise à garantir l'interopérabilité des données diffusées à tout citoyen. Il contribue à la mutualisation des données foncières et des droits d'occupation des sols en les croisant avec les données métier (cadastrales, parcellaires, topographiques, orthophographiques, adresses, urbaines, réseaux géologiques et environnementales) gérées par les différents partenaires, IGN, DGFIP, BRGM, MEEDDM, concessionnaires de réseau, etc.). L'ambition est de regrouper des données jusque là éparées pour centraliser toutes ces informations.

---

## Relations et partenariats à l'International

Avec l'élargissement de l'Union Européenne, la tâche de la profession à l'international s'étoffe : l'Europe s'est considérablement élargie et il devient indispensable, à la fois de mieux connaître les décideurs et les confrères d'Europe Centrale et Orientale, et de veiller à disposer de structures suffisamment fortes pour faire face à de nouveaux défis économiques liés à la mondialisation.

L'international s'invite tous les jours, et de plus en plus, à la table des géomètres experts : sur le plan juridique, avec les directives européennes, la concurrence de plus en plus vive, ou encore avec le recours grandissant à l'externalisation de certaines productions, dans des pays où le coût de la main d'œuvre est nettement moins élevé...

Dans ces exemples, se dessinent les deux aspects de l'action internationale : aspect institutionnel, qui traite des aspects réglementaires et organisationnels de la profession, et aspect économique, qui traite de l'expansion commerciale de la profession.

Le dispositif de l'Ordre répond à ces deux niveaux : par un groupe ordinal de travail consacré aux aspects institutionnels, présidé par le Président de l'Ordre, et par une structure associative à but commercial, [Geoexpert](#).

L'Ordre a des relations suivies avec la [Fédération Internationale des Géomètres](#) créée en 1878 à Paris et qui regroupe actuellement plus de 110 pays.

L'Ordre a par ailleurs été l'un des pays fondateurs (avec l'Algérie, le Cameroun, le Maroc et la République Tchèque) de la [Fédération des géomètres francophones](#) créée en 2005 et dans laquelle se retrouvent une vingtaine d'organisations de géomètres des pays francophones de culture et de valeurs communes. La FGF est actuellement présidée par François Mazuyer, 1er vice-président de l'OGÉ.

L'Ordre s'est fortement investi dans la création d'une Union méditerranéenne des géomètres (UMG). Cette union a pour objectifs de favoriser les échanges entre professionnels des deux rives de la Méditerranée et de contribuer ensemble au développement durable de cet espace. Les statuts de l'UMG ont été approuvés à Marseille le 22 juin 2010 en marge du 40e Congrès de l'Ordre des géomètres experts.

Enfin, l'OGÉ soutient l'association France International Expertise Foncière (FIEF), présidée depuis 2007 par François Mazuyer, qui regroupe un réseau d'experts en matière de politiques foncières et d'aménagement. FIEF a pour objectifs d'appuyer et d'accompagner les maîtres d'ouvrages, les gouvernements et les institutions en charge du foncier dans la conception et la mise en œuvre des politiques foncières, ainsi que des formations correspondantes.

---

## L'OGÉ a créé un blog intitulé *Experts d'un monde durable*

Exemples de ressources sur le blog

### L'Agenda 21

#### Edito

La charte d'engagement des géomètres-experts en faveur du développement et de l'aménagement durables signée le 17 septembre 2008 entre l'OGÉ et son ministère de rattachement, le MEEDDM, marquait un signal fort de notre marche en avant vers la prise en compte du développement durable dans la gestion de nos entreprises, dans nos multiples métiers relevant du

champ de l'aménagement et de l'urbanisme et de notre cœur de métier, le foncier. Elle officialisait notre adhésion à la démarche initiée par le Grenelle Environnement.

Parmi les 10 engagements contenus dans la charte figurait l'élaboration du premier Agenda 21 professionnel.

C'est une première en France : l'Ordre des géomètres-experts a mis en place cette démarche qui était jusqu'à présent l'apanage des collectivités territoriales et des entreprises.

Cet Agenda 21, véritable document d'objectifs stratégiques de la profession, comporte de multiples enjeux : il s'agit notamment d'impulser une relance par l'innovation, de satisfaire les attentes de nos clients et partenaires, de valoriser notre savoir-faire et enfin d'inscrire la profession dans la culture de l'évaluation au moyens d'enquêtes qui se révèlent toujours bénéfiques à la fois en termes d'image et de perception de la profession.

L'une des phases essentielles de la démarche a consisté à bâtir un diagnostic qualitatif et quantitatif réalisé auprès de géomètres-experts, de clients, de salariés et de partenaires, destiné à mesurer les performances de la profession au regard des objectifs de développement durable appliqués à la gestion d'entreprise et aux différents métiers du géomètre-expert. Ce diagnostic dont les conclusions ont été restituées lors des universités d'été des géomètres-experts, au Mans, en juin 2009, s'est avéré capital pour la suite de la démarche puisqu'il a permis d'identifier les leviers et indicateurs de progrès à mettre en œuvre.

Le dernier trimestre de l'année 2009 a été consacré à la détermination des leviers et indicateurs de progrès sur la base d'une large concertation. En effet, le Conseil supérieur tenait à élaborer un projet fédérateur construit collectivement. Ainsi, l'OGE a souhaité débattre en régions des actions à mettre en œuvre dans les années à venir pour améliorer nos performances au regard des objectifs de développement durable. Des ateliers/débats ont été organisés dans chaque région en présence des Présidents des Conseils régionaux et Unions régionales, des Chambres départementales, des conseillers régionaux, et enfin des géomètres-experts qualifiés en raison de leurs compétences et de leur sensibilité. Ces ateliers se sont révélés très riches et constructifs. Ils ont permis d'identifier les enjeux les plus importants, de les qualifier en définissant les moyens à mettre en œuvre, les acteurs à mobiliser, le degré d'urgence, mais aussi de faire remonter des réalisations remarquables ou opérations exemplaires susceptibles de servir de référence et d'être valorisées.

Sur la base du diagnostic et des ateliers régionaux, l'Ordre a construit un plan d'action structuré autour de 5 enjeux déclinés en 37 objectifs et en 77 actions.

L'Agenda 21 que nous avons présenté officiellement à Marseille lors de notre 40ème congrès national est à la fois ambitieux et audacieux. Il est à l'image de notre profession, une profession pionnière qui vient de se doter d'un outil de management stratégique destiné à améliorer ses performances au regard des enjeux du développement durable.

Responsable : Michel Greuzat

---

## Qu'est-ce qu'un géomètre expert ?

Un géomètre-expert est un professionnel libéral dont la formation technique s'accompagne d'une formation juridique.

Organisée en Ordre depuis 1946, la profession dispose, en France comme dans 5 autres Etats européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Suisse) d'une délégation de service public pour dresser les plans et les documents topographiques qui délimitent les propriétés foncières.

Le législateur a délégué au géomètre-expert cette mission de service public, une mission de souveraineté, celle de la délimitation foncière : dire la propriété.

Il est aussi un professionnel reconnu de l'aménagement durable du territoire : aménagement urbain, élaboration des documents d'urbanisme, ...

Il intervient pour des missions très diverses dans les domaines du foncier, de l'urbanisme, de la maîtrise d'œuvre et de l'immobilier. Il peut notamment :

- Fixer les limites entre les terrains contigus, diviser une parcelle, informer des servitudes ;
- Informer des possibilités de construction attachées à un terrain. Le géomètre-expert est en effet autorisé dans son domaine de compétence, à donner des consultations juridiques ;
- effectuer des démarches administratives : solliciter un certificat d'urbanisme pour une construction, constituer un dossier de demande d'autorisation de lotir ;
- assurer la maîtrise d'œuvre des voiries et réseaux ;
- mesurer la superficie des biens immobiliers et fonciers, les diagnostiquer (performance énergétique, amiante, termites, plomb, gaz)
- gérer les patrimoines immobiliers : expertiser les biens, assurer leur gestion locative ou, comme un agent immobilier, se charger de trouver un acquéreur si vous souhaitez les vendre et rédiger un acte sous seing privé ;
- être syndic de copropriété, établir ou modifier des documents de copropriété (règlement, état descriptif de division, plan)

---

Mise en forme de la notice : Gérard Chouquer mai 2011